




Merci d'avoir choisi notre pourvoirie. Voici quelques informations utiles pour votre séjour avec nous.

Arrivée : 

L'heure d'arriver pour les chalets est **14 h**. Vous pouvez toutefois arriver plus tôt si vous le souhaitez et profiter de votre journée de pêche et prendre possession de votre chalet à votre retour. **Si vous louez une de nos embarcations, vous pourrez en prendre possession dès 7 h.**

Le chemin menant à la rampe de mise à l'eau qui est un sens unique, peut s'embourber facilement. Afin de prévenir les longues files d'attente à la mise à l'eau, veuillez préparer votre bateau sur le bord de la Route 117 avant de descendre au bureau.

Départ : 

L'heure de départ doit se faire **au plus tard à 10 h**. Vous pouvez toutefois aller à la pêche la journée de votre départ tant que vous quittez le chalet pour l'heure indiquée. **Si vous louez une de nos embarcations, vous devez les rapporter au quai d'essence la veille de votre départ puisqu'elle est probablement louée le lendemain matin.** Nous pourrions alors faire le plein d'essence ainsi que l'inspection finale.

Urgence :



Le poste d'accueil est ouvert de 7 h à 19 h tous les jours. Vous pouvez nous rejoindre au 888-449-4789 ou nous texter au 819-449-4789.

En cas d' en dehors de heures d'ouverture, vous pouvez contacter Louis sur son cellulaire au 819-449-0840.

Dépôt et politique d'annulation :

Un dépôt de 150 \$ par personne est requis pour confirmer la réservation. Celui-ci est remboursable à 100 % si la réservation est annulée plus de 30 jours avant la date d'arrivée. Si l'annulation est faite à l'intérieur de 30 jours, le dépôt sera alors perdu.

Le dépôt peut être effectué par Visa, MasterCard ou par virement bancaire. Si vous souhaitez utiliser le virement bancaire, veuillez utiliser les informations suivantes :

Courriel : **info@dorval-lodge.com**

Description : **Nom de la réservation**

Mot de passe : **Votre numéro de réservation**

Vous devrez payer pour le minimum de personnes requis pour le chalet que vous avez réservé.

Facturation :

Les factures sont livrées à votre chalet la veille de votre départ. Nous vous invitons à faire vos calculs si vous désirez acquitter la facture en plusieurs paiements avant de vous présenter à l'accueil afin de faciliter votre départ.

Stationnement :



Étant donné la proximité des chalets, le stationnement est très restreint à certains endroits. Il peut être difficile de stationner votre véhicule ainsi que votre remorque. Nous vous recommandons de stationner votre remorque à l'intérieur de la cour clôturée située de l'autre côté de la Route 117.

Droits d'accès du Parc de LaVérendrye et permis de pêche :



Les droits d'accès au Parc de LaVérendrye ne sont pas inclus dans votre réservation (sauf si vous avez un super forfait). Vous pourrez vous les procurer ainsi que les permis de pêche du Québec à notre bureau.

Ce que vous devez apporter :



- Literie et oreillers
- Serviettes et effets personnels
- Nourriture / breuvage
- Eau potable
- Ventilateurs pour journées chaudes
- Veste de sauvetage
- Équipements de pêche
- Trousse de premiers soins
- Longue corde d'extension si vous devez brancher les batteries de votre bateau au quai

Ce qui est inclus :



- Chaudrons, vaisselle et ustensiles
- Savon à vaisselle et linge à vaisselle
- Cafetière avec filtres, bouilloire et grille-pain
- BBQ avec propane
- Papier de toilette

WiFi et réseau cellulaire :




Pour accéder au WiFi vous devez utiliser « Dorvalpub » et entrer le mot de passe **8194494789**.

Vous aurez accès au WiFi gratuit à proximité du bureau seulement. Une tour cellulaire a été installée près de la pourvoirie ce qui donne accès au réseau cellulaire sur toute la pourvoirie et une bonne partie du plan d'eau. Toutefois, les personnes qui ont des cellulaires Rodgers ou Vidéotron ne semblent pas avoir accès au réseau.

Eau non potable : 

Prenez note que nous n'avons pas d'eau potable. Bien que l'eau fournie provienne d'un puits artésien, elle n'est pas testée et donc, non potable à la consommation. Prévoyez apporter la quantité d'eau nécessaire pour votre séjour.

Poubelles et recyclage : 

Des bacs de recyclage et des poubelles sont mises à votre disposition à plusieurs endroits sur le site à proximité de votre chalet. Nous vous demandons de bien vouloir apporter votre recyclage ainsi que vos sacs à ordures dans les bacs appropriés à tous les jours. Ceux-ci seront ramassés quotidiennement afin d'éviter la présence d'ours sur le terrain.


Animaux de compagnie : 

Les chiens sont les bienvenus à notre pourvoirie. Vous devez toutefois suivre certaines consignes :

- Maintenir votre animal en laisse sur le site ainsi qu'à votre chalet
- Garder le terrain propre en ramassant les « caca » de votre pitou
- Votre compagnon ne doit pas aboyer tout le temps afin de ne pas déranger et de respecter les autres clients. Nous ne tolérerons pas ce genre de comportement.
- **Les chiens ne sont pas autorisés à l'intérieur de l'accueil.**

Feux de camp : 

Les feux de camp sont **strictement interdits** sur notre site. Étant donné la proximité des chalets et de la forêt, les risques d'incendie sont trop élevés. Vous pouvez toutefois apporter un foyer portable au propane.

Quais : 

Nous avons plusieurs quais à votre disposition et près de votre chalet. Le stationnement s'effectue selon le premier arrivé, premier servi. Si vous êtes le premier, veuillez-vous stationner en commençant à l'une des extrémités du quai et non au centre de façon à laisser de la place aux autres bateaux. Toujours mettre la pince du bateau pointant vers le large pour que les vagues ne remplissent pas l'embarcation d'eau.


Lorsque des défenses (bouées) sont installées le long du quai, cela signifie que la place est réservée. S.v.p. respecter les autres et n'utilisez pas les défenses pour stationner votre embarcation. Ne les déplacez pas non plus.

Des prises électriques sont disponibles, sans frais, à tous les quais pour recharger vos moteurs électriques. Vous devez toutefois apporter votre propre corde d'extension.

La limite de vitesse dans la baie est fixée à 8 km/h pour empêcher les bateaux de frapper contre les quais.

Location d'embarcation : 

Nous n'autorisons pas l'utilisation d'essence personnel pour remplir nos bateaux de location.

Pêche : 

Le Réservoir Dozois contient du doré et du brochet. La taille et la quantité sont réglementées selon les Lois provinciales suivantes :

- Vous êtes autorisé à avoir en votre possession pas plus de 6 dorés et 6 brochets en tout temps par permis de pêche
- Les dorés jaunes doivent mesurer entre 32 et 47 cm. Il n'y a pas de restrictions pour le brochet.